



Le 7 janvier 2026

DIRECTION DE LA SÉANCE

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA SÉANCE DU JEUDI 5 FÉVRIER 2026**

Par lettre en date du 7 janvier, le Gouvernement a demandé l'inscription en second point de l'ordre du jour du jeudi 5 février de la proposition de loi visant à faciliter la création et le fonctionnement des communes nouvelles.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du jeudi 5 février 2026 s'établit comme suit :

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Jeudi 5 février 2026

À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi relatif à l'extension des **prérogatives**, des **moyens**, de l'**organisation** et du **contrôle** des **polices municipales** et des **gardes champêtres** (procédure accélérée) (n° 97, 2025-2026)
- Proposition de loi visant à **faciliter** la **création** et le **fonctionnement** des **communes nouvelles**, présentée par Mme Sonia de LA PROVÔTÉ (procédure accélérée) (n° 251, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 26 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 28 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 2 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 4 février matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 4 février à 15 heures